

# LA SEMAINE DU SAIDER: 26 février 2018 au 2 mars 2018 contact@saiper.net

# Le mouvement

N'oubliez pas les demandes pour rapprochement de conjoint, BOE, parents séparés, RQTH et temps partiels .

# Classe exceptionnelle 2018

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\_officiel.html?cid\_bo=126472

Hors classe \_\_http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\_officiel.html?pid\_bo=37504

Le passage à la hors classe concerne tous les PE en position d'activité comptant au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale au 31 août 2018 ainsi que tous ceux qui sont au 10e et 11e échelon de la classe normale. Les personnels éligibles seront informés sur i-prof, à eux de faire les vérifications nécessaires. La CAPD aura lieu avant le 31 mai 2018 pour un passage à la hors classe au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Deux critères sont retenus pour accéder à la hors classe :

- L'appréciation de l'IA-DAASEN
- L'ancienneté de l'agent à compter de deux ans révolus dans le 9ème échelon

## La Valeur professionnelle

L'IA-DAASEN s'appuiera notamment sur la notation, le CV i-Prof de l'agent et sur l'avis du corps d'inspection ou de l'autorité auprès de laquelle l'agent exerce ses fonctions.

#### . Examen des dossiers et établissement du tableau d'avancement

#### a. Notation

Lorsque les agents ont bénéficié d'une note, arrêtée au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2 n° 2016-0072 du 16 décembre 2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.

# b. Expérience et investissement professionnels

L'expérience et l'investissement professionnels s'apprécient sur la durée de la carrière.

5.1.2 Recueil de l'avis de l'IEN ou de l'autorité auprès de laquelle l'agent exerce ses fonctions

Ces avis sont recueillis au travers de l'application i-Prof. Un module permet à l'inspecteur communication i-Prof.

Ces avis sont recueillis au travers de l'application i-Prof. Un module permet à l'inspecteur compétent de consulter le dossier de promotion constitué pour chaque agent promouvable dans i-Prof et de formuler un avis.

#### a. Objet de l'avis

L'avis se fonde sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promouvable, mesurée sur la durée de la carrière, et englobe l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel.

L'appréciation portée par l'IA-Dasen sur la valeur professionnelle de l'agent se traduit par l'attribution d'une bonification.

Appréciations	Points			
Excellent	120			
Très satisfaisant	100			
Satisfaisant	80			
À consolider	60			

# L' Ancienneté dans la plage d'appel

La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté.

Ces points sont attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018, conformément au tableau ci-dessous.

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9 + 2	9+3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Il est également demandé d'accorder une attention particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes et devra présenter un bilan annuel des avancements et des promotions intégrant des données par genre.

## A NOTER:

## En 2017:

238 personnels ont accédé à la hors classe soit 5,5% du corps, le barème le plus élevé est de 43 et le barème le plus bas est de 40,5. Le nombre sera sensiblement le même.

Ce qui change : il n'y a plus de points prenant en compte l'exercice en rep et rep+, ni de points accordés pour la direction d'école.

Ce barème doit permettre à la plupart d'accéder à la Hors classe en fin de 10e ou au début du 11e échelon. Ceux dont l'appréciation est "à consolider" y accéderont, dans le pire des cas au 11e + 3 ans. La question de l'équilibre homme-femme et sa mise en œuvre est à suivre de près.